



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

D - 20080320

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

***Projet de convention ' Jours de Pointe en Collectivité ' entre
la Ville de Bordeaux et la Lyonnaise des Eaux Suez.
Proposition de signature. Autorisation***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'avenant n°7 au traité de concession du service de l'eau potable, signé le 26 décembre 2006, entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et son délégataire Lyonnaise des Eaux Suez, a été élaboré dans le respect des objectifs du SAGE « Nappes Profondes de Gironde ».

Ce dernier veille à protéger l'équilibre des nappes d'eau souterraines en s'assurant du bon fonctionnement quantitatif et qualitatif de la ressource, via la coexistence maîtrisée des usages et les économies d'eau.

Ces mesures visent à limiter le phénomène de dénoyage, principal risque identifié par le SAGE sur le territoire de l'agglomération bordelaise. Le dénoyage est une altération des roches d'une nappe provoquant une dégradation de la qualité de son eau, suite à une baisse importante et prolongée du niveau d'eau alimentant cette nappe.

Les objectifs quantitatif et qualitatif de préservation de la ressource souterraine en eau sont donc indissociables.

Dans ce cadre, Lyonnaise des Eaux Suez a élaboré la convention « Jours de Pointe Collectivité » permettant l'arrêt de certains compteurs d'eau de la Ville (préalablement recensés par nos soins et annexés à la convention) lors de pics importants de consommations.

Ce dispositif permet de respecter les normes de prélèvements dans les nappes souterraines, tout en continuant de répondre à la demande d'alimentation en eau potable des citoyens bordelais. Il contribue à préserver la bonne qualité de la ressource, veillant à la salubrité publique conformément à l'article L214-4.1° du Code de l'Environnement.

Compte tenu de la nécessité et de la pertinence de cette démarche, il vous est proposé de signer la Convention « Jours de Pointe Collectivité » annexée à ce rapport. Elle porte sur une durée d'1 an renouvelable, et ne peut excéder 3 ans.

La convention vient également appuyer la démarche de Développement Durable de la municipalité en s'inscrivant dans le contexte du dossier stratégique de la Ville : *Division par un facteur 2 des prélèvements en eau dans les nappes profondes par la Ville de Bordeaux sur ses propres consommations à l'horizon 2008.*

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention avec Lyonnaise des Eaux Suez.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

CONVENTION JOURS DE POINTE COLLECTIVITE

Entre : Lyonnaise des Eaux Suez
91, rue Paulin
33 000 Bordeaux
Représentée par son Directeur, Monsieur Luc DIRICKX

D'une part,

Et : La Ville de BORDEAUX, représentée par son maire en exercice, Monsieur Alain JUPPE,

D'a

Article 1 - Objet de la Convention

L'avenant n°7 au traité de concession du service de l'eau potable, signé le 26 décembre 2006, entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et son délégataire Lyonnaise des Eaux Suez, prend en compte les objectifs du SAGE nappes profondes.

Cet avenant engage notamment le délégataire à réduire l'appel aux ressources en eaux souterraines de la nappe éocène, et en particulier à rechercher un partenariat, avec chaque Commune relevant de la concession, visant à limiter leur consommation en période de pointe.

La Commune de BORDEAUX est par ailleurs engagée dans une démarche de développement durable qui s'inscrit dans l'agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Dans ce contexte, la présente convention a pour objet d'engager la Commune de BORDEAUX et Lyonnaise des Eaux Suez dans une démarche partagée de préservation de la ressource, et plus particulièrement de limiter les prélèvements sur la ressource en période de forte consommation.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an
Elle se renouvellera chaque année par reconduction expresse,
La durée de la convention ne pourra toutefois excéder 3 ans.

Article 3 - Principe de fonctionnement

Lyonnaise des Eaux Suez suit de façon continue l'équilibre entre production d'eau potable et consommation.

Son système de Télécontrôle, associé à la connaissance des prévisions climatiques et des causes probables d'augmentation de la consommation, permet de prévoir, 48 heures à 72 heures par avance, les périodes de très forte consommation (pointes annuelles).

Par ailleurs, la Commune de BORDEAUX a répertorié, dans l'Annexe 1 jointe à la présente Convention, les compteurs à usage domestique présentant une forte consommation.

Dans le cadre de cette convention, la Commune de BORDEAUX, s'engage :

- à ne pas consommer d'eau aux compteurs recensés dans l'Annexe 1, dès lors qu'elle a été prévenue par Lyonnaise des Eaux Suez, au moins 48 heures à l'avance, de la prévision d'une pointe de consommation. Ceci implique pour la commune :
 - . de fermer les compteurs susmentionnés au plus tard au début de la période annoncée par Lyonnaise des Eaux Suez,
 - . de les rouvrir au plus tôt en fin de cette même période.

De son côté, Lyonnaise des Eaux Suez s'engage :

- à informer le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dénommé ci-dessous S.D.I.S., pour qu'il suspende sa mesure de débit sur les hydrants lors des périodes annoncées de fortes consommations
- à solliciter la Commune de BORDEAUX et le S.D.I.S., dans le cadre de cette convention, au plus 5 fois dans l'année pour une durée maximale de 2 jours d'interruption de l'usage de l'eau et avec 1 semaine au moins de latence entre deux sollicitations consécutives,
- à prévenir la Commune de BORDEAUX et le S.D.I.S. durant des jours ouvrés et avant 08 heures du matin, pour permettre aux Services Techniques de la Commune d'effectuer les fermetures des compteurs dans tous les cas hors week-end et jours fériés, et au S.D.I.S. de réorganiser sa tournée d'essais des hydrants.

De plus, en cas de constat d'absence de pointe (du fait par exemple d'une évolution rapide des conditions météorologiques), Lyonnaise des Eaux Suez s'engage :

Adresse	Usage	Diamètre compteur/	Adresse du branchement
6	Esplanade c.de Gaulle	100	Rue jean Fleuret
	Berges de Queyries	100	Rue Nuyens
5	Parc bordelais	80	Rue Carnot
3	Eglise St Amand	40	Rue Fernand Cazères
	Place Gambetta	40	34 place Gambetta
	Jardin- mairie	40	20 crs d'Albret
6	Parc Hypoustéguy	40	Rue léon Blum
9	Jardin des lumières		Quai de la monnaie
	Square Charazac		Impasse Vivaldi
	Allée de Tourny	40	Allée de Tourny
9	Pont st jean	60	Face 2 quai de paludate
	Quais	40	Quai des chartrons
7	Place Gambetta	60	9 place Gambetta
	Centre animation Gd parc	15	36 rue Robert Schuman
5	Square Armand Faulat	40	227 rue Pasteur
	Square Brascassat	20	Rue oscar et jean AURIAC
66	Jardin de la mairie	40	Rue Montbazon
	Allée Serr		18 allée Serr
	Boulevard Pompidou		Boulevard Pompidou
6	Parc Buscaillet	40	Rue Charlevoix de Villers
	Gd Théâtre	40	26 rue esprit des lois
	Rond-point Tourville		Avenue de Tourville
687002	Place,dom Bedos	60	2 rue jacques welles
3	Square Hortense Schneider	30	70 rue des orangers
6	Bande axiale Bonnac	60	8 robert Lateulade
300015	Bande axiale Larminat	60	81 rue général de Larminat
	Boulevard A.Gauthier	40	103 bd Antoine Gauthier
	Xavier Arnoz	40	43 crs xavier Arnoz
	Place Gabriel Leglise	20	15 bis rue Stehelin
069005	Xavier Arnoz	40	19 crs xavier Arnoz
	Ecole André Meunier	40	Rue du noviciat
3	Ilôt DRH	40	25 crs mal Juin
42034	Square Smith	40	Rue Alfred Smith
	Ecole point du jour	20	Rue barillet Deschamps
2	Square Vinet	30	11 rue du Cancéra
41482	Square des commandos de France		Rue georges Bonnac
0	Place Lemoine	20	Rue Guiraude
88484	Bd,Jean-Jacques Bosc	40	Bd jean -jacques Bosc
	Bowling Meriadeck	60	30 rue Claude Bonnier
	Galim	40	Echangeur rue professeur Lambinet
	Parc du port de la lune	60	Rue Joseph Brunet
0	Crèche bastide	40	Rue Poincaré
21	Boulevard Albert 1°	40	Face 114 bd Albert 1°
	Galim	40	Echangeur bd Laplace
3	Dame de la foi		Face 168 rue St Genes

LYONNAISE DES EAUX SUEZ
Centre des Moyens Techniques- Centre Bordeaux Agglomération

Mairie de
BORDEAUX